

## La cote du droit public en fac

Par **Shanaa**, le 11/04/2008 à 18:09

Voilà , personnellement j'affectionne beaucoup plus le droit public que le privé , et je songe m'orienter dedans (sciences pos ou sinon master en je ne sais quoi encore..) , mais je suis un des seuls dans ce cas dans ma fac..en licence 3 , la ou on choisit un parcours (soit privé , soit mixte , soit public ) ils sont a peine 10 sur 140 a faire le parcours public!

Est ce bouché?La fonction publique est peut etre moins attractive mais bon!  
Est ce plus dur?les résultats sont décevants en droit public en L3 chez nous..et l'administratif de L2 est pas super apprécié!

Qu'en pensez vous?

[i:1372qrte]edit modo Kath : j'en profite pour ajouter un petit sondage ^^[i:1372qrte]

Par **Katharina**, le 11/04/2008 à 18:30

Coucou,

Pour ma part c'est vraiment mixte, j'adore autant le droit privé que le droit public, du coup je vais me diriger vers un master "mixte" contrats et responsabilité privé et public. A mon avis le droit privé plait plus parce qu'il se rapproche de la vie de tous les jours et de tout le monde, le droit public est plus abstrait donc plus difficile à comprendre, et je pense que la plupart des gens ne s'y identifie pas en conséquence.

Par contre savoir si c'est bouché le droit public, je suppose que ça l'est bien moins que le droit privé en vue des multitudes de demandes pour les mêmes postes.

Par **Shanaa**, le 11/04/2008 à 18:35

Ah vi ?tu as des exemples?

Sinon moi en L2 , j'aime bien l'administratif (j'adore meme ! ) et le droit des obligations , et ne supporte pas le commercial , et je sais que les matières de privé de 3e année vont me gaver a mort ..donc je pense prendre parcours public !

Et sinon vi tu as raison , le droit privé est plus accessible , largement meme , que le droit

public !

Par **Katharina**, le **11/04/2008** à **18:37**

Ben quand on voit que par exemple pour travailler dans le pénal il y a seulement 3% de

postes libres par an ( j'ai vu ça dans une émission à la télé ) ça fait peur Image not found or type unknown

Moi j'aime tout sauf le droit international / communautaire, mais j'aime autant le civil que le stratif par exemple.

Par **Shanaa**, le **11/04/2008** à **18:53**

J'ai pas encore fait de Droit international ou communautaire , j'en aurais l'année prochaine (en plus communautaire en TD vu que je prends public!) et j'espere que ca va me plaire!De toute c'est soit ca soit une vieille matiere genre régimes matrimoniaux ou droits des sociétés en parcours mixte..beurk!

Par **x-ray**, le **11/04/2008** à **20:06**

Grave question...

Alors, dans mon cas, la question n'a jamais fait aucun doute. Ce fut le public. Mais bon, il ne faut pas se leurrer. On ne devient pas un brillant avocat spécialisé en public en faisant l'impasse sur le privé.

Pour ce qui est des débouchés de la fonction publique, mon avis est plus avisé puisque je traîne mes guêtres depuis plus de dix ans dans la fonction publique d'Etat, et que je connais quelques personnes dans la territoriale.

Premièrement, dans la fonction publique d'Etat, il ne faut pas penser qu'en tant que juriste, on sera systématiquement appelé à faire du droit pur, style contentieux. Généralement, on n'a pas le choix du premier poste, et là, ce sont surtout les fonctions financières, où il y a un manque cruel de volontaire, qui accueillent les primo-arrivants.

Par contre, il est certain que la mobilité, tant géographique que fonctionnelle, est l'un des atouts de la fonction publique. On peut y avoir mille vies, dont celle de juriste.

La fonction publique territoriale offre des postes où les responsabilités sont, à mon sens, plus assumées. Le mode de recrutement permet aussi de sélectionner son domaine d'activité, à condition d'avoir un profil en béton (Yann pourra certainement nous en dire quelque chose).

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux annoncé par le Gouvernement ne devrait pas trop tarir la source des concours administratif, tant le nombre de départ en retraite croît

rapidement. Là encore, la fonction publique territoriale me semble être plus attractive, car l'éparpillement des recruteurs et les besoins croissants des collectivités locales, décentralisation continue oblige, rendront la fermeture des vannes plus difficiles.

Il faut absolument être conscient que l'on ne devient pas "riche" dans la fonction publique. Par contre, on y vit bien. Les salaires de catégorie A permettent parfois, sur des emplois fonctionnel de finir à des indices terminaux (on dit "sommitaux" depuis peu, désolé) élevés. A titre d'exemple, un catégorie A en fin de carrière à l'Aviation civile termine avec un salaire net proche de 5500 Euros, avec toutefois une bonne part de primes. Vous me direz que c'est énorme, mais ce n'est rien comparé aux revenus d'une profession libérale au même âge. La charge de travail n'y est toutefois pas comparable, les risques personnels non plus. Par ailleurs, l'Aviation Civile n'est peut-être pas le meilleur exemple, puisqu'il s'agit d'une direction extrêmement primée. Quoiqu'il arrive, en général, un catégorie B termine vers 3000 Euros, et un catégorie A avec environ 1000 Euros de plus...

Enfin, je vais être un peu rabat-joie sur les concours de catégorie A+, pour les "administratifs" que vous êtes (en opposition aux personnels techniques), l'ENA et Administrateur Territorial. En effet, sincèrement, s'il faut rêver, il faut aussi avoir les pieds sur terre. Aujourd'hui, ces concours sont trustés par les candidats issus des meilleurs IEP, et les étudiants en droit y accèdent TRES rarement par concours externe. Pour info, en 2005, sur 45 admis au concours externe de l'ENA, 39 étaient issus de l'IEP de Paris (et pas d'un autre)... Tout ça, non pour dire que c'est foutu d'avance, mais juste pour dire qu'il faut mettre les bonnes stratégies en place pour y accéder. En un mot, virer vers un IEP au plus vite.

Pour les IRA et Attaché territorial, les effectifs des IEP ayant fortement crû, leurs diplômés ont tendance à renforcer leurs positions sur ces concours aussi.

Voilà pour le côté objectif. Après, il y a le subjectif : quand on aime, on ne compte pas ! Donc même si tu es le seul à vouloir faire du public, ne te force pas à poursuivre en privé. Et puis, si tu aimes vraiment, pourquoi pas prof de fac ??

Par **Shanaa**, le **11/04/2008** à **20:15**

Merci pour cette réponse!

Je pense prendre public oui ca c'est sur , j'ai juste peur pour mon avenir en fait , c'est a dire de pas trouver de débouchés en rapport , et il me semble que enseigner en fac c'est un peu bouché , et je sais pas si je me sens d'aller jusqu'en théses , mais qui vivra verra!

Mais c'est sur c'est pas en restant une fac qu'on ira a l'ENA , mais on peut switcher en IEP (surtout celui de paris ) en passant le concours d'entrée en master 1..

Sinon j'imagine que les fonctions de conseillers dans un tribunal administratif sont trustés par l'ENA et consorts?

En fait je sais pas si j'aurais la carrure de passer tout les grands concours , c'est pour cela que le public me fait un peu peur!

Par **Katharina**, le 11/04/2008 à 20:26

C'est vrai qu'un de mes profs de droit public m'a dit que les postes en droit public dans l'enseignement étaient encore plus bouchés en droit privé, ce qui est surprenant vu qu'il y a un plus grand nombre de privatistes.

Par **x-ray**, le 11/04/2008 à 20:29

Attention, le concours de conseiller de TA est un concours spécifique. Ce que trustent les énarques, ce sont les postes au Conseil d'Etat.

Le concours de conseiller est extrêmement difficile et je pense que la meilleure préparation est un master 2 en contentieux administratif (si c'est ce que tu vises, et surtout si tu as déjà fait du contentieux).

Mais ne t'inquiète pas trop, les concours administratifs, c'est surtout une question d'entraînement. Plus on en passe, plus on est prêt. De plus, pour ce que tu appelles les "grands concours", il y a les concours internes qui te permettront de progresser.

Bon courage en tout cas, et fonce !!

Par **Shanaa**, le 11/04/2008 à 20:39

Oui mais j'avais entendu que les mieux préparés étaient ceux qui avaient fait l'ENA (pour le concours du TA!) non?

Et sinon faire une prep'ENA est-ce intéressant? bien sûr je viserais l'ENA par ambition même si je ne me fais pas d'illusions ! cela me servirait sans doute pour d'autres choses!

Tu me fais peur quand tu me dis que au début on se prend des tâches financières ..c'est à dire comptabilité ou autres matières inintéressantes?;D

De toute façon il faut vraiment que je tente sciences politiques quand je serais en M1..d'ailleurs faire une prépa en même temps qu'un M1 pour préparer l'IEP est-ce utile? et pas trop compliqué d'allier les 2?(j'imagine que c'est faisable!)

En tout cas merci beaucoup à toi x ray!

Par **Morsula**, le 11/04/2008 à 20:45

Moi ce qui me fait rire c'est que parfois vous avez des gens qui se vantent de faire un IEP mais ils doivent faire profil bas quand leurs résultats ne leur permettent pas finalement

:lol:

d'intégrer la prép'ENA rêvée Image not found or type unknown

Si non moi j'ai voté droit public, parce que je suis intéressé par les concours de la Fonction publique.

Par **x-ray**, le **11/04/2008** à **21:23**

Faire une prép'ENA est en effet intéressant puisque c'est une excellente préparation à tous les concours (mon épouse a fait celle de Lyon)...

Pour ce qui est des postes financiers, il s'agit généralement de postes en finances publiques (adjoint ou chef de bureau en services financiers). En clair, en cat. A, encadrer des agents qui ordonnancent (ou mandatent) des dépenses ou émettent des des titres de recettes, ou encore des services budgétaires qui participent à la préparation budgétaire de leur ministère. Mais bon, ce n'est, à ce que je sache, qu'une tendance. Tu peux te retrouver à gérer du personnel (fonction RH) ou, par chance, faire du droit...

Mais de manière générale, il y a une carence en matière de personnel sur les fonctions financières.

Pour les prépas d'entrée en master à Science po, je n'en sait strictement rien. Mais je pense que ça ne doit pas être inutile.

A+

Par **juliette**, le **11/04/2008** à **21:37**

Moi j'ai choisi droit privé car en général j'aime le droit privé et pas trop le droit public.

Par contre il y a 2 matières publiques que j'adore le droit constitutionnel étranger et le droit constit' de la V<sup>e</sup> République ainsi que les finances publiques (je regrette même que je ne peux pas prendre de TD dans cette matière)

Donc je pense que je vais faire un M1 droit privé (même si du coup je pourrais plus faire de finances publiques, lol).

Par **Katharina**, le **11/04/2008** à **22:41**

[quote="juliette":27i98lby]Moi j'ai choisi droit privé car en général j'aime le droit privé et pas trop le droit public.

Par contre il y a 2 matières publiques que j'adore le droit constitutionnel étranger et le droit

constit' de la V ° République ainsi que les finances publiques (je regrette même que je ne peux pas prendre de TD dans cette matière)

Donc je pense que je vais faire un M1 droit privé (même si du coup je pourrais plus faire de finances publiques, lol).[/quote:27198lby]

Coucou tu sais si tu passes le concours pour l'école d'avocat tu peux choisir finances publiques même si tu es spécialisée en droit privé, mon prof de FP nous a dit qu'il ne fallait pas hésiter à choisir ça même pour un privatiste car c'est une matière dure et reconnue, il fait lui même passer les élèves avocats en FP et il dit que ceux qui ont choisis cette matière sont favorisés.

Par **Shanaa**, le **11/04/2008** à **23:58**

Il me semble que si tu as validé dans ton cursus la matière , tu peux en être dispensé pour le concours d'avocat non?

Par **juliette**, le **12/04/2008** à **13:20**

Oui si ont a eu 10 à l'examen de Finances publiques on peut (pour l'instant) être dispensé de la matière.

Mais se faire dispenser n'est pas toujours très avantageux car du coup il faut absolument avoir 10 aux autres épreuves.

Sinon les finances publiques sont aussi utiles pour d'autres concours comme celui de GEC ou celui de l'ENA.

Par **Yann**, le **13/04/2008** à **11:31**

Peu de choses à dire de plus par rapport à ce qu'x-ray a déjà pu dire.

J'ajouterai juste que les débouchés en droit public ne sont pas que les concours. Beaucoup de collectivités recrutent par CDD. Et à mon avis c'est pas prêt de s'arrêter. L'Etat veut réduire le nombre de fonctionnaires, mais à mon avis ils vont contourner la question du concours en employant des gens par contrat.

De plus, les juristes en droit public sont plutôt recherchés puisque moins nombreux qu'en droit privé...

Par **amphi-bien**, le **13/04/2008** à **12:50**

Certes , mais aujourd'hui tout deviens privé ....

Par **juliette**, le **13/04/2008** à **14:21**

Mouai ... le droit administratif se développe quand même beaucoup de nos jours, ainsi que le droit communautaire.

Par **amphi-bien**, le **13/04/2008** à **18:32**

oui mais surtout le droit communautaire matériel : exequatur ,procédures collectives ,consommation ...